



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 7 décembre 2021
PV N. 18

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. MM. LATOUR - HALLOT JF – OSMAN C. – M. TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

La journée reportée du 4 et 5 décembre est programmée aux 8 et 9 janvier 2022.

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, qu'ils fassent le nécessaire d'envoi du formulaire de dysfonctionnement de la FMI.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2), sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3 :

- Rencontre poule A** : US Peyrat de Bellac 1 / Lussac les Eglises 1 du 20/11/21
 - Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre notifiant que la rencontre ne pouvait se dérouler à cause d'un fort épais de brouillard, la commission décide de fixer la rencontre **au samedi 18 décembre à 20h au stade de Bussière Poitevin.**

- Rencontre poule C** : La rencontre FC pays Arédiens / US Aureil /Eyjeaux du dimanche 12 décembre aura lieu sur **le terrain Marcel Laborderie à St Yrieix la Perche.**

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

Coupe Haute-Vienne (2^{ème} tour) :

- Rencontres à jouer le **dimanche 19 décembre** ;
 - AS Ambazac / SA Le Palais sur vienne
 - OC Rochechouart / JS Lafarge
 - US La Porcherie / Limoges AFP
 - AS La Jonchère/ST MAURICE / US Feuillardiers

Le tirage au sort du 3^{ème} tour de la coupe de la Haute-Vienne, tour de régularisation, aura lieu le mercredi 22 décembre.

Les rencontres auront lieu les **15 et 16 janvier 2022.**

Challenge des réserves (Journée 2) :

- Poule K** : rencontre N. 23963125 SC Sereilhac 2 / FC des 2 vallées 2 du 28/11/21.

La commission débite le club de SC Sereilhac de la somme de 10 € pour transmission de FMI hors délai.

- Poule M** : rencontre N. 23963138 AS St Jouvent 2 / USA Compreignac 2 du 28/11/21.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

La commission débite le club de l'AS St Jouvent de la somme de **10 €** pour transmission de FMI hors délai.

- Poule F** : rencontre n° 23963096 **US Veyrac 2 / La Roche l'abeille 2** du 28/11/21.

La commission débite le club de l'US Veyrac de la somme de **10 €** pour transmission de FMI hors délai.

- Poule E** : La rencontre **Avenir de Bellac BSJLC 2 / SC Verneuil 2** du dimanche 19 décembre aura lieu sur **le terrain de St Junien les Combes.**
- Poule K** : La rencontre **FC des 2 vallées 2 / US Solignac 2** aura lieu le dimanche 19 décembre au **stade municipal de St Auvent.**

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président

Mounir SISSAOUI

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER